

*Séance du mardi 05 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation de la mise en accessibilité du CFA, phase 1 et arrêt des modalités financières

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

**EXCUSES** :

Mme MALLART (absente excusée)

SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation de la mise en accessibilité du CFA, phase 1 et arrêt des modalités financières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2331-6 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que la commune dispose d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) accueillant en moyenne 250 apprentis par an, du CAP au BTS, en alternance sous contrat d'apprentissage, issus prioritairement du pays salonais, des Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes ;

Considérant que le CFA, situé rue Anthime Ravoire à Salon-de-Provence, occupe les locaux de l'ancienne école des garçons du groupe scolaire « Marceau Ginoux », bâtiment datant de 1912 et réhabilité dans les années 1970, et que malgré les travaux déjà engagés, il présente des problématiques d'accessibilité, de conformité ERP et de vétusté ;

Considérant la volonté de la commune d'engager un programme de rénovation et de réaménagement du site, dont la phase 1 porte sur la mise en accessibilité du bâtiment ;

Considérant que cette première phase comprend notamment la création d'un ascenseur intérieur, d'une coursive extérieure avec escalier associé, de rampes d'accès de la cour, le confortement des planchers du R+1, ainsi que l'isolation des murs intérieurs du rez-de-chaussée et du R+1 ;

Considérant la volonté des membres de la Commission Communale d'Accessibilité de poursuivre les aménagements permettant de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant le dispositif de financement mis en œuvre par la Région Sud en faveur des CFA.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération de mise en accessibilité du CFA « phase 1 » ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, exprimé en euros hors taxes :

Opération	Montant HT 100 %	Région 50 %	Autofinancement 50 %
Mise en accessibilité du CFA phase 1	732 435, 48 €	366 217, 74 €	366 217, 74 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération de mise en accessibilité du CFA phase 1.

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus.

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel de l'opération, intégrant notamment la participation de la Région Sud.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'opération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

**UNANIMITE**

POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

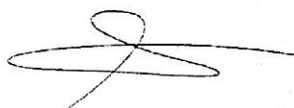
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional  
Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement  
À : SALON DE PROVENCE  
(13300), FR  
Le : 06/05/2026 13:30:55  
SALON DE PROVENCE (VILLE)  
Maire  
Nicolas ISNARD